

**Convention de partenariat  
pour l'accueil et l'organisation de spectacles  
Ref : 25COCOM16**

**Entre les soussignés :**

**La Communauté de communes du Clermontais**

**Théâtre Le Sillon**

Espace Marcel Vidal

20, avenue Raymond Lacombe - 34800 Clermont-l'Hérault

Numéro S.I.R.E.T. : 243 400 355 00034 - Code APE 8411 Z

Téléphone : 04 67 88 95 50

Représentée par **Monsieur Claude REVEL**, en sa qualité de Président

Ci-après dénommée « **La Communauté de communes du Clermontais** »

**Et**

**La commune de Paulhan**

Mairie, 19 cours National - 34230 Paulhan

N° Siret : 21340194600016

Téléphone : 04 67 25 00 08

Représentée par **Monsieur Claude VALERO** en sa qualité de Maire

Ci-après dénommée « **La commune de Paulhan** »

**Préambule :**

Depuis plusieurs années, le Théâtre Le Sillon organise plusieurs spectacles en partenariat avec la Commune de Paulhan sur son espace public mais aussi dans ses locaux afin de venir au plus près du public.

Les parties souhaitent reconduire et renforcer ce partenariat en contractualisant des engagements de soutien respectif.

***Il est convenu et arrêté ce qui suit :***

## Article 1 – Objet

La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon et la commune de Paulhan coopèrent pour accueillir et organiser les spectacles suivants :

**Dans le cadre du Temps fort : Les Vendanges du Sillon**, deux spectacles d'humour :

**1/ Le spectacle « Playback FM vol 1 » par Valentin Dilas - Pour que tu m'aimes encore**, dans la salle des fêtes sur la commune de Paulhan, payant, le vendredi 17 octobre 2025 de 20h à 21h.

60 min – dès 12 ans – jauge attendue : 300 personnes.

**Ouverture dès 19h avec une dégustation de vin offerte avec des vignerons locaux.**

Tarif des places de spectacles en vente : 13 € Plein tarif / 10 € Tarif réduit : Étudiants, - 25 ans, demandeurs d'emploi / 6 € Tarif très réduit : - 18 ans, bénéficiaires des minima sociaux.

Pass Vendanges du Sillon : 33 € les 3 soirées.

**Une performance en playback délirante qui interroge notre relation aux médias**

*Assis pile entre un spectacle de stand-up, un show de drag-queen et un bêtisier télé, Valentin Dilas condense 60 ans de prises de parole médiatiques en 60 minutes. Vous connaissez ces extraits, vous connaissez ces voix. Ils ont aujourd'hui, une toute autre résonance.*

*Réincarnés sur scène dans un playback plus vrai que nature, on pourra croiser Serge Gainsbourg, Sophie Marceau, David Pujadas ou encore Blanche-Neige, qui répondent sans le savoir à la question : qu'est-ce qu'un bon orateur ? Et surtout, surtout, qu'est-ce qu'un discours raté ? Bonne écoute, sur Playback FM !*

**2/ Le spectacle « Inavouable » par Alexis HK et Dorémus / La Familia**, dans la salle des fêtes sur la commune de Paulhan, payant, le dimanche 19 octobre 2025 de 17h à 18h15.

1h15 – dès 12 ans – jauge attendue : 300 personnes.

**Une dégustation de vin sera offerte après la représentation avec des vignerons locaux.**

Tarif des places de spectacles en vente : 13 € Plein tarif / 10 € Tarif réduit : Étudiants, - 25 ans, demandeurs d'emploi / 6 € Tarif très réduit : - 18 ans, bénéficiaires des minima sociaux.

Pass Vendanges du Sillon : 33 € les 3 soirées.

**Deux artistes plongent avec délectation dans l'inavouable**

*Deux chanteurs sont dans leur loge. En smoking et noeud papillon, ils s'apprêtent à monter sur scène. Ils se parlent sur un ton exagérément affable, se vouvoient. Ils échangent sur la vie, leur vie, ils se connaissent bien. Ils se permettent de divaguer, de s'égarer, d'affabuler, de déraisonner. Ils chantent, cherchent la rime et le bon mot pour se faire rire, se surprendre. Ils naviguent entre indécence, poésie et autodérision.*

*Alexis HK et Benoit Dorémus, tous deux compositeurs, interprètes et amis, associent sur scène leur plume et leur talent, pour un concert qui va flirter avec l'inavouable.*

**Le samedi 18 octobre 2025 : un autre spectacle à Canet complète ce Temps Fort.**

**3/ Plateau danse avec 2 formes courtes « C'est toi qu'on adore » et « Pode ser » par la chorégraphe Leila Ka, à la salle des fêtes, sur la commune de Paulhan, le jeudi 15 janvier 2026 de 19h30 à 20h15 environ et le vendredi 16 janvier 2026 > une représentation scolaire de 14h30 à 14h55 et une représentation tout public à 19h30 à 20h15 environ.**

Danse – durée 45 min environ – tout public – payant – jauge attendue : 152 personnes.

Tarif des places de spectacles en vente : 13 € Plein tarif / 10 € Tarif réduit : Étudiants, - 25 ans, demandeurs d'emploi / 6 € Tarif très réduit : - 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux.

Une soupe offerte et une buvette seront proposées après chaque représentation tout public.

#### ***Une danse puissante et résistante, une gestuelle électrique***

*Elles sont deux mais pourraient être cent ou mille. Ensemble, elles s'élancent bancales, malades ou parfois heureuses, et s'engagent peut-être pour le meilleur mais probablement pour le pire. Contre elles, une adversité que l'on devine mais dont on ne sait rien.*

*Héroïnes, tour à tour invincibles ou tragiquement vulnérables, elles avancent, résistent, s'effondrent parfois, mais s'évertuent inlassablement à lutter jusqu'à l'épuisement des forces que l'on sent poindre.*

*Dans une trajectoire sinuuse, C'est toi qu'on adore est un cri d'espoir où le corps exulte ce qu'il a de plus cher, cette pulsion de vie qui nous tient debout.*

Pour information, un **stage Abeille** est proposé sur une autre commune du territoire, le **samedi 17 janvier 2026 de 10h à 18h** en lien avec ce spectacle.

Sur inscription – ouvert à tous – dès 16 ans.

*Autour de l'univers de Leila Ka, dans lequel on flirte librement avec les danses contemporaines et le théâtre, pour jouer la comédie en dansant, raconter des histoires par le geste, mettre en mouvements des émotions.*

**4/ Le spectacle « Dominique toute seule » Par la compagnie Au détour du Cairn, à la salle des fêtes, sur la commune de Paulhan, le **samedi 7 février 2026 de 19h30 à 20h15 et le lundi 9 février 2026 > deux représentations scolaires : de 10h30 à 11h15 et de 14h30 à 115h15.****

Théâtre et danse – durée 45 min - dès 7 ans – payant – jauge attendue : 152 personnes.

Tarif des places de spectacles en vente : 13 € Plein tarif / 10 € Tarif réduit : Étudiants, - 25 ans, demandeurs d'emploi / 6 € Tarif très réduit : - 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux.

Une soupe offerte ainsi qu'une buvette seront proposées après la représentation tout public.

#### ***Un hommage lumineux à la vie, à partager en famille***

*Dominique a perdu son travail et ne se sent plus la force de lutter contre l'adversité. Petit à petit, elle s'efface du monde qui l'entoure et se réfugie dans une forêt. Sous l'éclat de la lune, elle y croise son ange gardien et chante avec un menhir.*

*Au gré de ces rencontres étonnantes et féériques, Dominique reprend doucement goût à la vie. Interprété avec justesse et délicatesse, ce petit bijou théâtral invite à réfléchir à sa propre relation au monde et, comme Dominique, à trouver son chemin.*

*Un spectacle qui aborde avec finesse la question de la solitude, sans oublier d'être drôle et touchant, pour embarquer toute la famille. Remarqué au Festival d'Avignon Off en 2023, Dominique toute seule nous touche en plein cœur !*

En lien avec cette programmation, un atelier avec les 2 artistes du spectacle : **Leïla Devin et Tom Geels** est proposé le **samedi 7 février 2026 de 14h30 à 16h**, à la salle des fêtes de Paulhan.

Ouvert à tous, dès 7 ans, sur inscription.

Apprenez à chanter à plusieurs voix, en jouant avec les sons et les émotions, à partir des chansons du spectacle.

**5/ Les restitutions des ateliers Théâtre hebdomadaires initiés par le Théâtre Le Sillon à la salle des fêtes, sur la commune de Paulhan, le samedi 20 juin et dimanche 21 juin 2026 (horaires à préciser).**

Théâtre – tout public – jauge maximum attendue : 300 personnes.

Gratuit sur réservation.

*En fin de saison, les quatre groupes de pratique artistique Théâtre feront leurs restitutions :*

- *Groupe 1 enfant (7 à 9 ans) encadré par Natacha Räber et Angélique Grandgirard (cie L'Astrolabe),*
- *Groupe 2 enfants (10 à 12ans) encadré par Abdelkarim Douima et Charlotte Perrin de Boussac (Le Fruit de la concorde),*
- *Groupe Ados encadré par Florie Guerrero Abras et Emna Kallal (Magma Collectif),*
- *Groupe Adulte « Les Fourmis » encadré par Brice Carayol.*

Le planning précis du week-end sera communiqué ultérieurement.

Les répétitions des différents groupes auront lieu à la salle des fêtes de Paulhan du lundi 15 juin au vendredi 19 juin 2026 ainsi que le dimanche 31 mai 2026 de 9h à 18h et le samedi 6 juin 2026 de 9h à 18h.

**6 / Pour information, une représentation scolaire du spectacle « Fiesta » par le CDN Les Tréteaux de France – Olivier Letellier, sera proposée à l'école élémentaire de Paulhan le jeudi 13 novembre ou le vendredi 14 novembre 2026 (date et horaire à préciser).**

***Pour partager en famille de grandes questions humaines, avec sensibilité et délicatesse.***

*Depuis très petit, Nono a toujours dit : « Le jour de mes dix ans ce sera la grande fête, l'immense fête, la gigantesque fiesta ! ». Il a noté les moindres détails dans son « Cahier de ma fiesta » : de la liste des invités, au parfum des gâteaux jusqu'à la couleur des guirlandes en papier, rien n'est laissé au hasard. Nono a tout prévu pour ses dix ans, tout ! Sauf... l'arrivée de la tempête Marie-Thérèse, qui vient mettre à terre son projet de fiesta.*

*Marie-Thérèse fait trembler les câbles, bouger les voitures et surtout, surtout, elle oblige tout le monde à rester chez soi parce que le gouvernement a décrété le « TousDedans ». Alors depuis l'immeuble d'en face, les copains de Nono s'interrogent. On annule ou pas ? Est-ce que c'est vraiment si important d'avoir dix ans ?*

## **Article 2 – Engagements des parties**

### **1) La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon s'engage à :**

#### **Moyens logistiques :**

- Mettre à disposition le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement du spectacle,
- Mettre en place le gardiennage éventuel du site,
- Fournir les flyers et affiches,
- Organiser et gérer la billetterie,
- Mettre en place le fléchage des parkings,
- Mettre à disposition de la Mairie de Paulhan x 5 invitations par spectacle (sur l'ensemble des représentations) à destination des élus municipaux et du secrétaire de Mairie.

#### **Moyens financiers :**

- Prendre en charge le coût du contrat de cession du spectacle,
- Prendre en charge le coût des déplacements, des repas et de l'hébergement de la compagnie,
- Prendre en charge le coût du gardiennage éventuel du site,
- Prendre en charge les droits SACD/SACEM.

### **2) La Commune de Paulhan s'engage à :**

#### **Moyens logistiques pour le spectacle « Playback FM » et Inavouable » :**

- Mettre à disposition la salle des fêtes : salle du bas, hall et salle du haut (loges) et cuisine du mardi 14 octobre 2025 à 9h jusqu'au lundi 20 octobre 2025 à 12h,
- Prendre un soin particulier au nettoyage et à la bonne marche des sanitaires, notamment entre les représentations,
- Remettre toutes les clés au régisseur du Théâtre le mardi 14 octobre 2025 à 9h,
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher sur l'armoire électrique de la salle,
- Se charger du chauffage de la salle durant cette occupation si besoin,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après le départ de la compagnie,
- Mettre à disposition :
  - 10 tables et 300 chaises,
  - 10 barrières de police (livrées au plus tard le jeudi 16 octobre 2026 à 14h),
  - 3 comptoirs.

- Interdire le stationnement sur les places devant la salle et sur le côté de la caserne des pompiers le vendredi 17 octobre 2025 de 8h00 à 23h45 et le dimanche 19 octobre 2025 de 12h à 23h45,
- Procéder à l'affichage de cet arrêté de stationnement une semaine avant,
- S'assurer de la fonctionnalité des éclairages publics à proximité de la salle,
- Autoriser la Communauté de commune du Clermontais et son partenaire\* à proposer une activité de vente de boissons pendant 1h avant et après les représentations dans le hall de la salle des fêtes ou devant sur l'extérieur selon les conditions météorologiques. (Autorisation de débit de boissons).

\* 3 vigneron locaux et association QQOA.

#### **Moyens logistiques pour le spectacle « C'est toi qu'on adore » et « Pode ser » :**

- Mettre à disposition la salle des fêtes : salle du bas, hall et salle du haut (loges) et cuisine du mardi 13 janvier 2026 à 9h au samedi 17 janvier 2026 à 12h,
- Prendre un soin particulier au nettoyage et à la bonne marche des sanitaires, notamment entre les représentations,
- Remettre toutes les clés au régisseur du Théâtre le lundi 12 janvier 2026 à 14h,
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher sur l'armoire électrique de la salle,
- Se charger du chauffage de la salle durant cette occupation si besoin,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après le départ de la compagnie,
- Mettre à disposition 10 tables et 15 chaises,
- Interdire le stationnement sur les places devant la salle du jeudi 15 janvier à 08h au vendredi 16 janvier 2026 à 23h45,
- Interdire le stationnement sur les places sur le côté de la caserne des pompiers du lundi 12 janvier 2026 à 9h au samedi 17 janvier 2026 à 18h00,
- Procéder à l'affichage de cet arrêté de stationnement une semaine avant,
- Fournir 6 barrières de police devant la salle le jeudi 15 janvier à 8h00 jusqu'au samedi 17 janvier 2026 à 9h00,
- S'assurer de la fonctionnalité des éclairages publics à proximité de la salle,
- Autoriser la Communauté de Commune du Clermontais et son partenaire\* à proposer une activité de vente de boissons pendant 1h avant et après les représentations, et à proposer au public une soupe préparée gratuite, après les représentations, dans le hall de la salle des fêtes ou devant sur l'extérieur selon les conditions météorologiques.

\* l'association QQOA (autorisation débit de boissons)

### **Moyens logistiques pour le spectacle « Dominique toute seule » :**

- Mettre à disposition la salle des fêtes : salle du bas, hall et salle du haut (loges) et cuisine du jeudi 5 février 2026 à 09h au mardi 10 février 2026 à 18h,
- Prendre un soin particulier au nettoyage et à la bonne marche des sanitaires, notamment entre les représentations,
- Remettre toutes les clés au régisseur du Théâtre le jeudi 5 février 2026 à 09h,
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher sur l'armoire électrique de la salle,
- Se charger du chauffage de la salle durant cette occupation si besoin,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après le départ de la compagnie,
- Mettre à disposition 10 tables et 15 chaises,
- Interdire le stationnement sur les places devant la salle et sur le côté de la caserne des pompiers du samedi 7 février 2026 de 14h à 23h45,
- Procéder à l'affichage de cet arrêté de stationnement une semaine avant,
- Fournir 6 barrières de police devant la salle du vendredi 6 février 2026 à 14h,
- S'assurer de la fonctionnalité des éclairages publics à proximité de la salle,
- Autoriser la Communauté de Commune du Clermontais et son partenaire\* à proposer une activité de vente de boissons pendant 1h avant et après les représentations, et à proposer au public une soupe préparée gratuite, après les représentations, dans le hall de la salle des fêtes ou devant sur l'extérieur selon les conditions météorologiques,
- Mettre à disposition la salle de la gare le samedi 7 février 2026 de 13h à 18h,
- Prendre un soin particulier au nettoyage et à la bonne marche des sanitaires de la salle de la Gare le samedi 7 février,
- Mettre à disposition à la salle de la Gare le samedi 7 février 2026 : 2 tables et 20 chaises.

\* l'association QQOA (autorisation débit de boissons)

### **Moyens logistiques pour les restitutions des ateliers Théâtre :**

- Mettre à disposition pour des journées de répétitions la salle des fêtes : salle du bas avec loge, hall et salle du haut (loges) et cuisine le dimanche 31 mai 2026 de 9h à 18 et le samedi 6 juin 2026 de 9h à 18h,
- Remettre toutes les clés au régisseur du Théâtre le vendredi 29 mai 2026 à 16h et le vendredi 5 juin 2026 à 16h,
- Mettre à disposition la salle des fêtes : salle du bas avec loge, hall et salle du haut (loges) et cuisine du lundi 15 juin 2026 à 09h au lundi 22 juin 2026 à 19h,
- Prendre un soin particulier au nettoyage et à la bonne marche des sanitaires toute la semaine,
- Remettre toutes les clés au régisseur du Théâtre le lundi 15 juin 2026 à 09h,
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher sur l'armoire électrique de la salle,

- Assurer le nettoyage des lieux avant et après le départ de la compagnie,
- Mettre à disposition 15 tables et 300 chaises,
- Interdire le stationnement sur les places devant la salle et sur le côté de la caserne des pompiers du samedi 20 juin à 08h au dimanche 21 juin 2026 à 22h30,
- Procéder à l'affichage de cet arrêté de stationnement une semaine avant,
- Fournir 10 barrières de police devant la salle à partir du vendredi 19 juin 2026 à 14h00 jusqu'au lundi 22 juin 2026 à 9h00,
- Autoriser la Communauté de Commune du Clermontais et son partenaire\* à proposer une activité de vente de boissons pendant 1h avant et après les représentations, et à proposer au public une soupe préparée gratuite, après les représentations, dans le hall de la salle des fêtes ou devant sur l'extérieur selon les conditions météorologiques.

\* l'association QQOA (autorisation débit de boissons)

#### **Moyens logistiques sur l'ensemble des projets :**

- Communiquer au plus tard 5 jours avant chaque représentation auprès de la Billetterie du Théâtre (billetterielesillon@cc-clermontais.fr) le nom des 5 personnes du Conseil Municipal qui bénéficieront des invitations,
- Accompagner le théâtre Le Sillon dans sa communication auprès des habitants via les outils de communication de la commune et autoriser l'accrochage d'une banderole (et fournir l'aide technique si nécessaire) ainsi que la pose d'affiches dans la commune.

#### **Article 3 : Assurances, sécurité, prévention des incendies et dégradations**

La Communauté de communes du Clermontais devra assurer les biens mobiliers dont elle aura l'usage ainsi que l'ensemble des risques locatifs (dégradations, vol, incendie). Elle garantira sa responsabilité civile pour tous les accidents et dommages susceptibles de survenir du fait de ses activités dans les lieux mis à sa disposition. Elle respectera les consignes incendie et veillera à ce que le public accueilli ne se livre à aucune dégradation ou vol.

#### **Article 4 - Avenants**

Des avenants mentionnant les moyens logistiques ou financiers complémentaires et spécifiques à chacun des spectacles cités à l'article 1 seront éventuellement établis.

Fait en 2 exemplaires à Clermont-l'Hérault, le 23 SEP. 2025

Le Maire de Paulhan	Le Président de la communauté de communes du Clermontais
Claude VALERO 	Claude REVEL 